

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 8 avril 2013, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, René Desrosiers, Gervais Chamberland, Georges-Henri Duchesnay, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le poste de conseiller au siège no 6 est vacant.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

#### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

#### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

**Étant donné l'arrivée des vérificateurs comptables, M. le Maire décide de passer immédiatement au point 4 de l'ordre du jour.**

#### 4- DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2012

2013-04-43

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **accepte les états financiers 2012**, tels que présentés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

**Le maire revient au point 3 de l'ordre du jour.**

#### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 4 mars 2013 tel que lu et présenté.

#### 5- DÉPÔT DU RAPPORT « DÉPENSES D'ENTRETIEN DES VÉHICULES POUR L'ANNÉE 2012

La directrice générale, Louise Boivin, dépose un rapport détaillé des dépenses d'entretien des véhicules de la municipalité pour l'année 2012. Une copie du rapport est remise à chacun des élus.

#### 6- REDDITION DE COMPTE DE LA TECQ 2010-2013

La directrice générale informe les élus que la première reddition de compte concernant le programme de remboursement d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013 a été complétée et transmise au Mamrot pour la période se terminant le 31 décembre 2012 et ce, tel qu'exigé par le ministère. Cette reddition

de compte a été approuvée par la direction générale des infrastructures en date du 2 avril 2013.

7- **MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune nouvelle déclaration.

8- **CORRESPONDANCE**

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

• **DEMANDE DE DON DE LA FONDATION DU CSSS DE LA MITIS**

2013-04-44

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 50\$** à la Fondation du CSSS de La Mitis dans le cadre de leur campagne de financement 2013.

9- **LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS**

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

10- **APPROBATION DES COMPTES**

2013-04-45

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$39 309.56 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

11- **AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR (PROJET D'ALIMENTATION ET DISTRIBUTION EN EAU POTABLE, COLLECTE, INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES)**

2013-04-46

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 13031044 de la firme d'ingénierie BPR Inc.** au montant de \$5017.46 taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le cadre du projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées pour la période du 26 janvier au 22 février 2013 concernant la compilation des résultats et rapport suite au relevé sanitaire effectué au printemps 2012. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010 – 2013).

12- **AVIS DE MOTION DANS LE BUT D'ADOPTER UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE RAMONAGE ET L'INSPECTION DES CHEMINÉES**

AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Georges-Henri Duchesnay dans le but d'adopter un règlement concernant le ramonage et l'inspection des cheminées. Ce règlement remplacera le règlement 264-2012.

13- **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR MATÉRIAUX GRANULAIRES**

2013-04- 47

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc doit procéder à l'achat de matériaux granulaires pour l'entretien ou la réparation des chemins municipaux ;

Considérant que les dépenses reliées à cet achat sont prévues à l'intérieur du budget d'opération ;

Il est proposé par Michel Paris  
Appuyé par René Desrosiers  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à demander des **soumissions** par voie d'invitation écrite **pour l'achat de matériaux granulaires.**

#### **14- AUTORISATION POUR ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE**

2013-04- 48

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 12 mars dernier auprès de trois soumissionnaires concernant l'approvisionnement de 23 000 litres de chlorure de magnésium liquide pour les chemins municipaux ;

**Considérant que** le résultat des soumissions est le suivant :

Les Aménagements Lamontagne Inc.	\$8726.60 (montant incluant les taxes) (0.33\$/litre)
Sebci Inc.	\$9255.49 (montant incluant les taxes) (0.35\$/litre)
Multiroutes Inc.	\$9493.49 (montant incluant les taxes) (0.359\$/litre)

**Considérant qu'**après vérification, la soumission des Aménagements Lamontagne Inc. est la plus basse conforme à la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par René Desrosiers

Appuyé par Gervais Chamberland

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc retient la soumission des Aménagements Lamontagne Inc. au montant de \$8726.60 taxes incluses pour **l'achat et l'épandage de 23 000 litres de chlorure de magnésium liquide** sur les chemins municipaux.

#### **15- NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR LES ANNÉES 2013, 2014 ET 2015**

2013-04-49

**Considérant qu'**en février 2013 le conseil municipal a autorisé un appel d'offres auprès de différentes firmes comptables concernant la vérification des états financiers et la préparation du rapport financier pour les années 2013, 2014 et 2015 ainsi que pour les redditions de comptes demandées par le MAMROT, le MTQ et Recyc-Québec pour la même période;

**Considérant qu'**à l'ouverture des soumissions, le conseil municipal a noté une ambiguïté dans les documents d'appel d'offres qui risquait de briser l'égalité entre les soumissionnaires;

**En conséquence,** il est proposé par Raymonde Lévesque appuyé par René Desrosiers et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **rejette l'ensemble des soumissions reçues** et demande à la directrice générale de procéder à un **nouvel appel d'offres** sur invitation en corrigeant l'ambiguïté constatée.

#### **16- ALIMENTATION EN EAU, AQUEDUC, ÉGOUT DOMESTIQUE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES - MANDAT À LA FIRME LVM- POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET GÉOTECHNIQUE**

2013-04-50

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc souhaite prioriser son projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées inscrit au programme PIQM en septembre 2009 afin d'obtenir une aide financière adéquate;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une demande du MAMROT en octobre 2011 afin d'obtenir des justifications additionnelles relativement à la mise en place d'un réseau d'égout jumelée à celle d'un réseau d'aqueduc, une démonstration doit être effectuée afin de confirmer que la majorité des résidences existantes ne peuvent être raccordées à des installations individuelles conformes au Règlement Q-2, r-22 tenant compte des divers types de traitements individuels disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, la réalisation d'un relevé sanitaire pour chaque résidence a été effectué au printemps 2012 afin de classer les éléments épurateurs existants et qu'un rapport a été déposé par la firme d'ingénierie BPR en février 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étape suivante consiste à effectuer l'analyse des éléments existants problématiques afin de déterminer s'il est possible pour ces cas de se conformer au règlement Q-2, r-22;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les recommandations de la firme BPR mentionnées dans leur lettre du 21 février 2013, il est préférable de réaliser un échantillonnage systématique de tous les puits privés situés dans le secteur visé afin de bien documenter la problématique des puits privés et ainsi être en mesure de fournir ces données complémentaires au Ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme LVM a présenté un plan de travail et un budget afin de réaliser le travail requis pour cette étude;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'ingénierie BPR recommande la réalisation de l'étude de faisabilité et géotechnique selon le plan de travail et le budget présenté par la firme LVM;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Gervais Chamberland appuyé par Georges-Henri Duchesnay et résolu à l'unanimité,

**QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **mandate la firme LVM** pour la réalisation des ces activités, selon un budget de \$19 130.90 (avant taxes), le tout tel que décrit dans la proposition d'honoraires du 26 mars 2013;

**QUE** les honoraires pour cette étude seront financés par le programme de retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013.

#### **17- AJUSTEMENT D'INVENTAIRE DU GARAGE MUNICIPAL**

2013-04- 51      Proposé par Georges-Henri Duchesnay  
Appuyé par René Desrosiers  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise que **l'agrafeuse T-50 brisée soit mise aux rebuts**. L'achat d'une nouvelle agrafeuse T-50 a été effectué en mars en remplacement de cette dernière.

#### **18- AUTORISATION POUR DOCUMENTS À DÉTRUIRE**

2013-04-52      Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Raymonde Lévesque  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la **destruction de certains documents** et ce, selon le guide de conservation des archives (liste remise aux élus).

#### **19- NOMINATION DES RESPONSABLES DES CHEMINS D'ÉTÉ**

2013-04-53      Proposé par Raymonde Lévesque  
Appuyé par Gervais Chamberland  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme M. Georges-Henri Duchesnay et M. Maurice Chrétien **responsables des chemins d'été** pour l'année 2013.

**20- POSTE DE 1<sup>er</sup> OPÉRATEUR DE MACHINERIE – FIN D’EMPLOI**

2013-04-54

Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Gervais Chamberland  
Et résolu à l’unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d’Arc fixe la **date de fin d’emploi** de M. Francis Girard en tant que **1<sup>er</sup> opérateur de machinerie d’hiver** au 27 avril 2013.

**21- NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE**

2013-04-55

Proposé par Georges-Henri Duchesnay  
Appuyé par Raymonde Lévesuqe  
Et résolu à l’unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d’Arc **nomme M. Francis Girard au poste de préposé aux travaux de voirie et mécanique** à compter du 28 avril 2013 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d’Arc et M. Girard pour une période de 26 semaines se terminant le 26 octobre 2013. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d’emploi pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d’Arc.

**22- NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS – SAISON 2013**

2013-04-56

Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Gervais Chamberland  
Et résolu à l’unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d’Arc **nomme M. Michel Paradis au poste de préposé aux travaux publics** pour la saison estivale 2013 à compter du 13 mai 2013 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d’Arc et M. Paradis. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d’emploi pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d’Arc.

**23- PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2013**

2013-04-57

**Considérant que** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai sous la thématique « Tu es formidable! Le sais-tu? » afin de reconnaître la valeur humaine de chacun et promouvoir la bonne estime de soi comme facteur de prévention et de protection en lien avec la bonne santé mentale;

**Considérant que** la thématique 2013 encourage les Québécois et Québécoises à réfléchir sur leur santé mentale et à dire à leur proche (conjoint, enfants, amis et collègues) qu’ils ont une valeur et qu’ils peuvent compter sur leur aide;

**Considérant que** les actions favorisant l’estime de soi relèvent d’une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée à tous les échelons de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

**Considérant que** le réseau québécois de l’Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine et encourage l’implication de tous les secteurs de la société québécoise;

**Considérant qu’il est de l’intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :**

- a) en invitant les citoyennes et citoyens à s’approprier les outils qui les sensibiliseront au rôle déterminant de la reconnaissance du potentiel pour soi et pour l’entourage proche comme éloigné;
- b) nous trouvons très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et nous l’achemine afin de se mobiliser et d’atteindre l’objectif de 75% de municipalités qui soutiennent notre organisation cette année;

**Par conséquent**, il est proposé par Raymonde Lévesque appuyé par René Desrosiers et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc proclame par la présente la semaine du 6 au 12 mai 2013, **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc, et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises, organisations et institutions, à reconnaître ensemble que *tu es formidable, le sais-tu?* est un moyen pour reconnaître le potentiel de son entourage.

#### 24- VARIA

##### A) APPUI À LA COALITION G05

2013-04-58

**Considérant que** la gestion de l'offre est le moyen par lequel les producteurs de lait, de poulets, de dindons et d'œufs établissent le meilleur équilibre possible entre l'offre et la demande de leurs produits au Québec et au Canada;

**Considérant que** les producteurs sous gestion de l'offre, comptent entièrement sur le prix du marché et ne reçoivent aucune subvention gouvernementale pour soutenir leurs revenus;

**Considérant que**, par conséquent, les producteurs canadiens sous gestion de l'offre ont besoin que le marché canadien soit protégé pour éviter que les pays exportateurs qui subventionnent lourdement leurs producteurs ou qui sont dans un contexte de production forts différents (conditions climatiques favorables, règles environnementales moins exigeantes, main-d'œuvre à bon marché) ne viennent envahir leurs marchés;

**Considérant que** la gestion de l'offre est un modèle avantageux :

- pour les producteurs qui obtiennent un juste revenu entièrement du marché,
- pour l'industrie agroalimentaire qui est assurée d'un approvisionnement régulier et de grande qualité,
- pour les citoyens qui obtiennent un accès à des produits d'ici, de grande qualité à des prix raisonnables sans avoir à soutenir les producteurs à même leurs impôts,
- pour les gouvernements et pour l'ensemble de la société qui bénéficient des retombées économiques et fiscales du secteur;

**Considérant que** l'agriculture constitue un élément important des négociations qui se déroulent à l'OMC et des négociations commerciales bilatérales qui se déroulent actuellement entre le Canada et l'Union européenne ou avec les pays membres du Partenariat Transpacifique;

**Considérant que** les discussions sur la table dans ces négociations pourraient limiter la capacité du Canada à contrôler l'accès à son marché;

**Considérant que** la Coalition G05 demande aux gouvernements du Québec et du Canada de réaffirmer le maintien de la position canadienne prise en novembre 2005 conformément à une motion unanime adoptée par la Chambre des communes, soit de n'accepter aucune réduction tarifaire et aucune augmentation de l'accès aux marchés des productions sous gestion de l'offre dans un éventuel accord à l'OMC ou dans tout autre accord de libre-échange;

Pour toutes ces raisons,

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

**Et résolu à l'unanimité que** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc :

- **appuie** « G05 Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre »;
- **soutient** le gouvernement canadien dans ses négociations commerciales afin qu'il obtienne les conditions nécessaires au maintien intégral de la gestion de l'offre au Canada.

## **B) FORMATION : GESTION DES LACS ET DES COURS**

2013-04- 59      Proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Michel Paris  
Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise Francis Girard, inspecteur des cours d'eau, à se rendre à une **formation intitulée « Gestion des lacs et des cours d'eau »** les 17 et 18 septembre 2013 à Rimouski, au coût de 660\$ plus taxes. La facture correspondant aux frais d'inscription des 78 premiers participants sera prise en charge par la MMQ (remboursement après la formation), et s'il advenait une impossibilité d'assister à la formation, les frais d'annulation seront de 40\$, si l'annulation est effectuée au plus tard 10 jours avant la formation.

## **C) COMPTE À RADIER**

2013-04- 60      Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Raymonde Lévesque  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la **radiation d'un compte à recevoir** d'un montant de \$2.47 en plus des intérêts accumulés à la date de la radiation selon la liste déposée aux élus datée du 8 avril 2013.

## **D) PROJET D'ACHAT DU TERRAIN APPARTENANT À SUNCOR ENERGY**

2013-04-61      **Considérant que** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a entamé des démarches afin d'acquérir le terrain appartenant à Suncor Energy, le dit terrain étant situé à l'intersection de la route 132 et de la route Massé, soit les lots P-24 subdivision A et P-24 subdivision A-1 du Rang 1 du cadastre officiel du canton de Sainte-Angèle-de-Mérici, circonscription de Matapédia;

**Considérant que** la compagnie Suncor Energy nous a fait parvenir les études environnementales effectuées concernant la réhabilitation de ce terrain mentionnant la présence de contamination hors site;

**Considérant que** la municipalité n'a obtenu, à ce jour, aucun document certifiant que cette contamination a été éliminée complètement;

**Considérant qu'**à la lecture de la promesse de vente ainsi que du projet d'acte de vente établis par Suncor Energy, nous retrouvons une clause « conditions spéciales » qui ne satisfait pas la municipalité en rapport avec la contamination hors site constatée;

Pour ces raisons,

Il est proposé par René Desrosiers

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité **renonce** à poursuivre les démarches concernant **l'acquisition du terrain appartenant à Suncor Energy**.

## **E) PROJET D'AGENCE D'INFORMATION RÉGIONALE DU BSL – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ – (COOPAIR)**

2013-04-62      Proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Georges-Henri Duchesnay  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise l'envoi du **formulaire d'intention concernant la participation de la municipalité au projet d'une Agence d'Information Régionale, coopérative de Solidarité (CoopAir)**, en vue d'améliorer l'accès à une information de qualité pour tous les citoyens et citoyennes du Bas-Saint-Laurent, ce projet ne comportant aucun déboursé financier pour la municipalité.

**20- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**21- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 22h45.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière